

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

Adopté

N° DN20

AMENDEMENT

présenté par

Mme Thillaye, rapporteure pour avis au nom de la commission des lois

ARTICLE 17

I. – À l’alinéa 6, substituer aux mots :

« la personne intéressée »

les mots :

« l’auteur ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« mise »

le mot :

« mis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.